

8001938  
Exp 04/01/15

## FICHE SIGNALÉTIQUE



### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**NOM DU PRODUIT** : Blue Max EP2 Grease  
**FOURNISSEUR** : NEMCO RESOURCES LTD.  
25, rue Midland  
Winnipeg (Manitoba)  
R3E 3J6 Canada  
**DATE D'ÉMISSION** : Avril 2012  
**URGENCE (APPELER À FRAIS VIRÉS)** : 1-204-788-1030  
**CANUTEC** : 1-613-966-6666

### 2. Identification des dangers

#### Vue d'ensemble des urgences

**État physique** : Solide. [graisse]  
**Couleur** : Bleu.  
**Odeur** : Légère.  
**Mentions de danger** : N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.

**Statut OSHA/HCS** : Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit.

**Voies d'absorption** : Contact cutané. Contact avec les yeux. Ingestion.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

## 2. Identification des dangers

- Effets chroniques** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.  
**Peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Yeux** : Aucune donnée spécifique.  
**Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Aucun connu.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 3. Information sur les composants

### États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Huile minérale.	Mélange	80-90

### Canada

Nom	Numéro CAS	%
Huile minérale.	Mélange	80-90

### Mexique

Nom	Numéro CAS	Numéro NU	%	DIVS	Classification		
					H	F	R
Huile minérale.	Mélange	Non disponible.	80-90	2500 mg/m <sup>3</sup>	1	1	0 -

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.  
Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### États-Unis

Ingredient	Limites d'exposition
Huile minérale.	<p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 2/2010).</b>                      TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Inhalable fraction. See Appendix C, paragraph A. Inhalable Particulate Mass TLVs (IPM-TLVs) for those materials that are hazardous when deposited anywhere in the respiratory tract.</p> <p><b>NIOSH REL (États-Unis, 6/2009).</b>                      TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> 10 heure(s). Forme: Mist                      STEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Mist</p> <p><b>OSHA PEL (États-Unis, 11/2006).</b>                      TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).</p>

### Canada

<u>Limites d'exposition professionnelle</u>		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	Notations
Huile minérale.	US ACGIH 2/2010	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	ON 7/2010	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[b]
	QC 6/2008	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[b]

**Forme:** [a]Inhalable fraction. See Appendix C, paragraph A. Inhalable Particulate Mass TLVs (IPM-TLVs) for those materials that are hazardous when deposited anywhere in the respiratory tract. [b]mist

### Mexique

#### Limites d'exposition professionnelle

Ingredient	Limites d'exposition
Huile minérale.	<p><b>NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000).</b>                      LMPE-PPT: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: mist                      LMPE-CT: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: mist</p>

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.**

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.

## **8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle**

- Mesures techniques** : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## **9. Propriétés physico-chimiques**

- État physique** : Solide. [graisse]
- Point d'éclair** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- Couleur** : Bleu.
- Odeur** : Légère.
- Poids moléculaire** : Non applicable.
- Formule moléculaire** : Non applicable.
- pH** : Non disponible.
- Point d'ébullition/condensation** : Non disponible.
- Point de fusion/congélation** : Non disponible.
- Température critique** : Non disponible.

## 9. Propriétés physico-chimiques

<b>Densité</b>	: 0.9 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Volatilité</b>	: Non disponible.
<b>Seuil de l'odeur</b>	: Non disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés de dispersibilité</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Remarques physico-chimiques</b>	: Non disponible.

## 10. Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## 11. Informations toxicologiques

### États-Unis

#### Toxicité aiguë

<b>Nom du produit ou de l'ingrédient</b>	<b>Résultat</b>	<b>Espèces</b>	<b>Dosage</b>	<b>Exposition</b>
Huile minérale.	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	>5000 mg/kg >5000 mg/kg	- -

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Toxicité chronique

**Conclusion/Résumé** : Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

#### Irritation/Corrosion

##### **Conclusion/Résumé**

- Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Respiratoire** : Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires. Des troubles respiratoires préexistants peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

#### Sensibilisant

##### **Conclusion/Résumé**

## 11. Informations toxicologiques

- Peau** : Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données quant aux propriétés sensibilisantes de ce produit pour la peau. Sensibilisation non suspecté pour l'homme.
- Respiratoire** : Sensibilisation non suspecté pour l'homme.
- Cancérogénicité**
- Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. Cancérogénicité non suspecté pour l'homme.
- Mutagénicité**
- Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. Mutagénicité non suspecté pour l'homme.
- Tératogénicité**
- Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. Tératogénicité non suspecté pour l'homme.
- Toxicité pour la reproduction**
- Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. N'est pas considéré comme dangereux pour les humains selon notre base de données.

### Canada

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Huile minérale.	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	>5000 mg/kg >5000 mg/kg	- -

- Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Toxicité chronique

- Conclusion/Résumé** : Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

#### Irritation/Corrosion

##### Conclusion/Résumé

- Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Respiratoire** : Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires. Des troubles respiratoires préexistants peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

#### Sensibilisant

##### Conclusion/Résumé

- Peau** : Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données quant aux propriétés sensibilisantes de ce produit pour la peau. Sensibilisation non suspecté pour l'homme.
- Respiratoire** : Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

#### Cancérogénicité

- Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. Cancérogénicité non suspecté pour l'homme.

#### Mutagénicité

- Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. Mutagénicité non suspecté pour l'homme.

#### Tératogénicité

## 11. Informations toxicologiques

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. Tératogénicité non suspecté pour l'homme.

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. N'est pas considéré comme dangereux pour les humains selon notre base de données.

### Mexique

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Huile minérale.	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	>5000 mg/kg >5000 mg/kg	- -

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Toxicité chronique

**Conclusion/Résumé** : Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

### Irritation/Corrosion

#### Conclusion/Résumé

##### Peau

: Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Yeux

: Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Respiratoire

: Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires. Des troubles respiratoires préexistants peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

### Sensibilisant

#### Conclusion/Résumé

##### Peau

: Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données quant aux propriétés sensibilisantes de ce produit pour la peau. Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

##### Respiratoire

: Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. Cancérogénicité non suspecté pour l'homme.

### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. Mutagénicité non suspecté pour l'homme.

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. Tératogénicité non suspecté pour l'homme.

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. N'est pas considéré comme dangereux pour les humains selon notre base de données.

## 12. Informations écotoxicologiques

**Écotoxicité** : Difficilement biodégradable.

### États-Unis

#### Écotoxicité en milieu aquatique

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Persistance/dégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité. On ne s'attend pas à une dégradation rapide. Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.

### Canada

#### Écotoxicité en milieu aquatique

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Persistance/dégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité. On ne s'attend pas à une dégradation rapide. Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.

### Mexique

#### Écotoxicité en milieu aquatique

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Persistance/dégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité. On ne s'attend pas à une dégradation rapide. Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	-		-
Classe ADR/RID	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Not regulated.	-	-	-		-

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

### États-Unis

#### Classification HCS

: Non réglementé.

#### Réglementations États-Unis

: **TSCA 4(a) Règlements définitifs sur les essais:** naphtalène  
**TSCA 8(a) PAIR:** acide phosphorodithioïque, esters de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc; naphtalène  
**TSCA 8(a) IUR Exempt/Partial exemption:** Indéterminé  
**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**TSCA 12(b) préavis annuel d'exportation:** naphtalène  
**SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses:** Aucun produit n'a été trouvé.  
**SARA 302/304 plan d'urgence et préavis:** Aucun produit n'a été trouvé.  
**SARA 302/304/311/312 substances dangereuses:** Aucun produit n'a été trouvé.  
**SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers:** Aucun produit n'a été trouvé.  
**CWA (Clean Water Act) 307:** acide phosphorodithioïque, esters de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc; tris(dipentyldithiocarbamate-S,S')antimoine; naphtalène  
**CWA (Clean Water Act) 311:** naphtalène

#### Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)

: Non inscrit

#### Clean Air Act Section 602 Class I Substances

: Non inscrit

#### Clean Air Act Section 602 Class II Substances

: Non inscrit

#### DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)

: Non inscrit

#### DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)

: Non inscrit

## 15. Informations réglementaires

### SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	Concentration %
<b>Feuille R - Exigences en matière de rapport</b>	: Aucune substance répertoriée		

**Avis du fournisseur** : Aucune substance répertoriée

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, et que les copie et redistribution de la FS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FS redistribuée par la suite.

### Réglementations d'État

**Massachusetts** : Aucun des composants n'est répertorié.

**New York** : Aucun des composants n'est répertorié.

**New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: ZINC compounds

**Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: ZINC COMPOUNDS

### Californie prop. 65

ATTENTION: Ce produit contient moins de 0,1% de substance reconnue par l'état de Californie pour provoquer le cancer.

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
naphtalène	Oui.	Non.	Oui.	Non.

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### Canada

**SIMDUT (Canada)** : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: Zinc

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Inventaire du Canada: DSL/NDSL** : Indéterminé.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Mexique

**Classification** :



### Réglementations Internationales

## 15. Informations réglementaires

- Listes internationales** : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire du Japon**: Indéterminé.  
**Inventaire de Corée**: Indéterminé.  
**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire d'Europe** : Indéterminé.
- Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
- Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
- Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

## 16. Autres informations

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	1
Inflammabilité	1
Risques physiques	0
	B

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** :



## 16. Autres informations

Reprinted with permission from NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This reprinted material is not the complete and official position of the National Fire Protection Association, on the referenced subject which is represented only by the standard in its entirety.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This warning system is intended to be interpreted and applied only by properly trained individuals to identify fire, health and reactivity hazards of chemicals. The user is referred to certain limited number of chemicals with recommended classifications in NFPA 49 and NFPA 325, which would be used as a guideline only. Whether the chemicals are classified by NFPA or not, anyone using the 704 systems to classify chemicals does so at their own risk.

L'information fournie aux présentes est offerte de bonne foi comme étant exacte mais sans garantie. Les conditions d'utilisation et de convenance du produit pour des usages particuliers sont hors de notre contrôle. Par conséquent, l'utilisateur est responsable de tous les risques d'utilisation du produit et NOUS DÉCLINONS EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE TOUTE SORTE ET DE TOUT GENRE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTABILITÉ À UN BUT PARTICULIER CONCERNANT L'USAGE OU LA CONVENANCE DU PRODUIT. Rien n'est conçu comme étant une recommandation d'usage pouvant contrevenir à des brevets valides ou une extension de licence en vertu des brevets valides. Des avertissements appropriés et des procédures de manutention sécuritaires doivent être fournis aux personnes qui manipulent et utilisent les produits. Tout changement apporté à ce document est strictement interdit. Sauf dans la mesure permise par la loi, la reproduction ou la retransmission de ce document, en entier ou en partie, est interdite. Nemco n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude de l'information, à moins que le document soit la version la plus récente disponible d'un système de distribution officiel de Nemco. Nemco ne reconnaît ou ne garantit aucunement que le format, le contenu ou les formules de produit figurant dans ce document sont conformes aux lois d'autres pays, sauf le Canada.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONTACTER :

**DATE D'IMPRESSION** : Avr. 2011  
**DATE D'ÉMISSION** : août 2011  
**FOURNISSEUR** : **Nemco Resources Ltd.**  
**ADRESSE** : 25, rue Midland  
Winnipeg (Manitoba)  
R3E 3J6 CANADA  
**TÉLÉPHONE** : 1-204-788-1030  
**TÉLÉCOPIEUR** : 1-204-788-1593